Article 1 : Généralités

Tous les clubs présents s'engagent :

- à respecter le présent règlement
- à respecter scrupuleusement les horaires dans l'intérêt de chacun
- à encadrer leur équipe par deux dirigeants adultes, responsables de leur tenue
- à présenter les licences de chacun des joueurs présents à leur arrivée, à la table de marque, au moment de remplir la feuille d'engagement du tournoi. La liste des noms portés sur la feuille d'engagement, ne pourra en aucun cas être modifiée durant la durée du tournoi. Les licences seront conservées pendant toute la durée du tournoi.

Article 2 : Dates et lieu des rencontres

Le tournoi aura lieu : Du samedi 3 juin au lundi 5 juin 2017

Complexe sportif de la MALCOMBE - Avenue François Mitterrand - 25000 BESANCON France

Article 3 – Nombre de joueurs

Les équipes sont composées :

- U6/U7 : 5 joueurs (dont le gardien de but) + 3 remplaçants
- U8/U9 : 5 joueurs (dont le gardien de but) + 3 remplaçants
- U10/U11 : 8 joueurs (dont le gardien de but) + 4 remplaçants
- U12/U13 : 8 joueurs (dont le gardien de but) + 4 remplaçants
- U14/U15 : 11 joueurs (dont le gardien de but) + 5 remplaçants

Article 4 – Catégorie d'âge et licences

Ce tournoi est réservé aux joueurs licenciés de la catégorie:

- U6/U7 : Joueurs nés entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2010.
- U8/U9 : Joueurs nés entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2008.
- U10/U11 : Joueurs nés entre le 1er janvier 2007 et le 31 décembre 2006.
- U12/U13 : Joueurs nés entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2004.
- U14/U15 : Joueurs nés entre le 1er janvier 2003 et le 31 décembre 2002.

Tous les joueurs devront être licenciés à F.F.F. de la saison 2016/2017. Les licences des joueurs et des deux éducateurs accompagnant leurs équipes seront remises et vérifiées par le responsable de la table de marques.

Article 4 bis – Cas particulier de joueur

Pour les catégories U11 à U15, chaque club peut utiliser 3 joueurs appartenant à un autre club, si ceux-ci sont détenteurs soit :

- de leur licence
- de leur carte d'identité accompagnée d'un certificat médical

Article 5 – Lois du jeu

U10/U11 - U12/U13

Les règles sont celles définies par la F.F.F du football à 8 dont voici quelques rappels essentiels :

- **Remise en jeu :** Lors d'une sortie de but, la remise en jeu s'effectuera à 6 mètres de la ligne de but. Pour être en jeu, le ballon doit sortir de la ligne des 13 mètres.
- **Hors-jeu :** Il est effectif dans la zone des 13 mètres pour la catégorie U10/U11 et à partir de ligne médiane pour les catégories U12/U13. La règle restant identique à celle du foot à 11.
- **Coups francs :** Tous les coups francs sont directs. L'adversaire doit se placer à 6 mètres du ballon.
- **Penalty :** Il se tire à 9 mètres pour toute faute commise dans les 13 mètres.
- **Relance du gardien :** Interdiction de relancer de volée.
- **Passe en retrait :** Interdiction pour le gardien de but de prendre le ballon à la main sur une passe en retrait volontaire d'un coéquipier à l'aide du pied ou sur une remise en touche. Sinon coup franc direct à 13 mètres à l'endroit le plus proche de la faute.
- **Les remplaçants :** Les remplacements de joueurs se font «à la volée» au milieu du terrain après la sortie du joueur remplacé. Sauf pour le gardien qui ne peut être remplacé que lors d'un arrêt de jeu. Les joueurs remplacés, continue à participer à la rencontre en qualité de remplaçant.

U14/U15

Les règles sont celles définies par la F.F.F du football à 11.

Article 6 – Terrains

Les matches se dérouleront sur 3 surfaces :

- synthétique
- herbes
- stabilisé

Il est conseillé d'avoir les paires de chaussures adéquates aux différentes surfaces de jeu.

Article 7 – Organisation

U10/U11 :
Les 42 équipes sont réparties en 7 poules de 6 équipes. Les classements sont établis comme dit à l'article 8. Chaque équipe jouera 5 matchs de poule et 4 matchs de classement. Les équipes classées 1er et 2ème ainsi que les 2 meilleurs 3èmes joueront pour les places de classement entre la 1ère et la 16ème place. Les moins bons 3ème plus les équipes classées 4ème ainsi que les 4 meilleurs 5èmes joueront les places de classement entre la 17ème et la 32ème place. Les moins bons 5ème plus les équipes classées 6ème joueront les places de classement entre la 33ème et la 42ème place. La durée des matchs sera de 12 minutes sans arrêt de jeu.
Finale 2x10 minutes.

U12/U13 :
Les 32 équipes sont réparties en 4 poules de 8 équipes. Les classements sont établis comme dit à l'article 8. Chaque équipe jouera 7 matchs de poule et 3 matchs de classement. Les équipes classées 1er et 2ème joueront pour les places de classement entre la 1ère et la 8ème place. Les équipes classées 3ème et 4ème joueront les places de classement entre la 9ème et la 16ème place. Les équipes classées 5ème et 6ème joueront les places de classement entre la 17ème et la 24ème place. Les équipes classées 7ème et 8ème joueront les places de classement entre la 25ème et la 32ème place. La durée des matchs sera de 12 minutes sans arrêt de jeu.
Finale 2x10 minutes.

U14/U15 :
Les 24 équipes sont réparties en 4 poules de 6 équipes. Les classements sont établis comme dit à l'article 8. Les 4 premiers seront qualifiés pour les 1/8 de finale. Chaque équipe jouera 5 matchs de poule et 4 matchs de classement. La durée des matchs sera de 16 minutes sans arrêt de jeu.
Finale 2x12 minutes.

Rencontres des matchs de phase finale :
En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il est procédé à une série de 3 tirs au but par équipe. En cas de nouvelle égalité, principe de la mort subite.

Article 8 – Classement

Le classement de chaque poule est établi en tenant compte des points attribués comme suit :

- Match gagné : 4 points
- Match nul : 2 points
- Match perdu : 1 point
- Match perdu par forfait ou sanction du club organisateur : 0 point

En cas d'égalité entre 2 ou plusieurs équipes, il est tenu compte, dans l'ordre :

- du goal-average particulier,
- du goal-average général,
- de la meilleure attaque,
- en cas de nouvelle égalité, une séance de 3 tirs au but par équipe. Puis principe de la mort subite.

TOUTES LES EQUIPES DEVRONT SE PRESENTER 10 MINUTES AVANT LE COUP D'ENVOI

Article 9 – Arbitrage

L'arbitrage du tournoi sera assuré comme suit:

- Des bénévoles du club pour les catégories U7 à U9
- Des arbitres officiels pour la catégorie U11 + un arbitre assistant fourni par chaque club
- Des arbitres officiels pour la catégorie U13 + un arbitre assistant fourni par chaque club
- Des arbitres officiels pour la catégorie U15 + **un arbitre assistant fourni par chaque club**

20e TOURNOI INTERNATIONAL
DES P'TITS CHAMPIONS
3. 4. 5. JUIN 2017
COMPLEXE SPORTIF DE LA MALCOMBE

Article 10 – Discipline

L'arbitre peut prendre les sanctions suivantes :

- **Avertissement :** Si, comme le définit la Loi 12 de la F.F.F :
  - il se rend coupable d'un comportement antisportif,
  - il manifeste sa désapprobation en parole ou en actes,
  - il enfreint avec persistance les lois du jeu,
  - il retarde la prise du jeu,
  - il ne respecte pas la distance requise lors de l'exécution d'un coup franc ou d'un corner.

- **Expulsion temporaire :** Le carton blanc

Le joueur coupable d'un geste ou d'un comportement anti sportif peut se voir attribuer un carton blanc synonyme d'une exclusion temporaire du terrain de **3 minutes.**

- **Expulsion :** Si, comme le définit la Loi 12 de la F.F.F :
  - Il se rend coupable d'une faute grossière,
  - Il se rend coupable d'un acte de brutalité,
  - Il crache sur un adversaire ou toute autre personne,
  - Il empêche un adversaire de marquer un but, ou annihile une occasion de but manifeste, en touchant délibérément le ballon de la main,
  - Il tient des propos blessants, injurieux ou grossiers,
  - Il reçoit un second avertissement au cours du même match.

Après l'expulsion, le joueur se verra interdit de participer au minimum au match suivant. De plus, les membres du comité du tournoi peuvent être amenés à prendre des sanctions suivant le comportement général du joueur.

Article 11 – Maillot et équipement des joueurs

Les ballons de match **doivent être fournis par les équipes qui s'affrontent**. Taille des ballons utilisés :

- U6-U7 : taille n°3
- U8-U9 : taille n°3
- U10-U11 : taille n°4
- U12-U13 : taille n°4
- U14-U15 : taille n°5

Chaque équipe doit se munir de **2 jeux de maillots** numérotés, de couleurs différentes. Lorsque deux équipes présentent les mêmes couleurs, l'équipe nommée en premier sur le tableau des rencontres changera de maillots.

Il est conseillé de se munir d'une pharmacie.

L'équipement des joueurs :

- Maillots dans le short
- Chaussettes relevées en dessous des genoux
- Protèges tibias

Chaque équipe participante se verra attribuer une coupe. Tous les joueurs seront récompensés individuellement de la catégorie U6 à U9. Les vainqueurs du tournoi dans chaque catégorie, remporteront le challenge pour une année. Ce challenge sera acquis définitivement pour une équipe qui l'aura remporté 3 fois consécutivement ou bien 5 années non consécutives. Le vainqueur du tournoi de chaque catégorie se doit de remettre en jeu le challenge l'année suivante.

Article 13 – Fair-play

Le tournoi doit se dérouler dans un esprit de convivialité et de respect des joueurs, éducateurs et arbitres.

20e TOURNOI INTERNATIONAL
DES P'TITS CHAMPIONS
3. 4. 5. JUIN 2017
COMPLEXE SPORTIF DE LA MALCOMBE

Article 14 – Sécurité

Un groupe de secouristes sera présent sur le complexe sportif durant tout le tournoi, à la disposition des équipes et du public.

Article 15 – Litiges

Seule la Commission Sportive du tournoi sera habilitée à prendre toute décision concernant des éventuels litiges ou réclamations. Les questions résultant de la discipline des joueurs, éducateurs, dirigeants, supporters et spectateurs pendant et après le match seront jugées par cette même commission. Ces décisions seront prises en dernier ressort et ne pourront être susceptibles d'appel. Une fois les matchs de classement débutés cela entrainera la validation des classements de chaque poule.

Article 16 – Assurance

Les joueurs des clubs nationaux seront couverts par l'assurance liée à leur licence. Les joueurs des clubs étrangers devront être couverts de la même façon ou par une assurance de leur choix. En tout état de cause le **SPORTING CLUB CLEMENCEAU BESANCON** ne pourra être tenu responsable de tout accident pouvant survenir à un joueur, avant, pendant ou après le déroulement d'une rencontre du tournoi.

Le **SPORTING CLUB CLEMENCEAU BESANCON** décline toute responsabilité civile ou pénale dans l'enceinte du complexe sportif de la MALCOMBE. En cas de vol dans l'enceinte du complexe, la responsabilité du club organisateur ne sera engagée. Toute dégradation dans les installations sportives, sera à la charge du club fautif.